

Les circulaires d'application du décret sur les **obligations réglementaires de service** (ORS) (décret 2014-940 du 20 août 2014) et du futur décret sur les indemnités pour missions particulières (IMP) ont été communiquées aux recteurs et aux organisations syndicales. Des points restent inacceptables même si le SNES-FSU et le SNEP-FSU ont pu faire évoluer la rédaction.

Le SNES-FSU et le SNEP-FSU appellent à continuer à peser dans le cadre de la préparation de rentrée et mobiliseront contre toutes les mesures augmentant la charge de travail.

Le SNES-FSU et le SNEP-FSU combattent :

- la possibilité d'imposer plus d'une heure supplémentaire ;
- la non-rémunération des heures de vie de classe et des évaluations effectuées dans l'établissement ;
- la distinction faite entre les TZR en remplacement de courte et moyenne durée et ceux à l'année ;
- la mise en place de hiérarchies locales avec les référents de niveau ou de cycle ;
- l'extension des missions liées au service d'enseignement (le SNES-FSU et le SNEP-FSU ont déjà réussi à faire retirer de la circulaire la mention de l'organisation des examens blancs ainsi que la participation au conseil pédagogique ou au conseil école-collège).

Dans les établissements et leur conseil d'administration, **luttons et agissons avec le SNES-FSU et le SNEP-FSU** pour que les missions particulières répondent aux besoins et au bon fonctionnement de l'établissement.

POUR considérer comme prioritaires les missions :

- responsable des laboratoires (technologie, langues, sciences, histoire-géographie) ;
- coordonnateur de discipline ;
- référent numérique.

POUR la reconnaissance :

- de ces missions sous forme de décharge plutôt que sous forme d'indemnité ;
- de la chorale par deux heures dans le service ;
- des missions pédagogiques effectuées par les professeurs documentalistes.

CONTRE les missions qui créent des hiérarchies intermédiaires entre collègues telles que :

- référent de cycle ;
- référent de niveau.

Avec le SNES-FSU et le SNEP-FSU, agissons pour défendre notre liberté pédagogique et obtenir une véritable reconnaissance de notre charge de travail